

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2021
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue :						
- biens	FD		FE		FF	
- services	FG	1 527 888	FH		FI	968 040
<b>Chiffre d'affaires net</b>	FJ	1 527 888	FK		FL	968 040
Production stockée					FM	1 053 070
Production immobilisée					FN	4 009 943
Subventions d'exploitation					FO	96 736
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	443 613
Autres produits (1) (11)					FQ	715 221
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>	FR	<b>6 204 567</b>				<b>7 286 623</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	185 725
Autres achats et charges externes (3)					FW	4 847 755
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	62 302
Salaires et traitements					FY	2 300 909
Charges sociales (10)					FZ	1 118 318
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	243 790
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	1 369 357
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	345 957
<b>Total des charges d'exploitations (4) (II)</b>	GF	<b>9 920 151</b>				<b>10 474 114</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	GG	<b>-3 715 584</b>				<b>-3 187 491</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	106 443
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	97
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>	GP	<b>167 899</b>				<b>106 540</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	188
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	324
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>	GU	<b>104 752</b>				<b>512</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	GV	<b>63 147</b>				<b>106 028</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	GW	<b>-3 652 437</b>				<b>-3 081 463</b>

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		31/12/2022	31/12/2021
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	130 734
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	704 264
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>704 264</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	1 310 939
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 097 263
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>1 661 528</b>
	<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI	<b>-957 264</b>
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IJ	
	Impôts sur les bénéfices	IX	
		X	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	<b>7 076 730</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	<b>10 642 070</b>
	<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>-3 565 340</b>
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
(3)	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(6 ter)	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	258 448
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	707 066
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	535 860
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7	
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8	
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>
			<b>Produits exceptionnels</b>
Voir état annexe			
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>		<b>Charges antérieures</b>
			<b>Produits antérieurs</b>

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 902 674	AG	1 512 243	4 390 431
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	9 990 657	AK	2 187 485	7 803 172
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	10 570	AQ	5 957	4 614
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	339 599	AS	245 660	93 939
Autres immobilisations corporelles	AT	297 820	AU	179 983	117 837
Immobilisations en cours	AV		AW		13 728
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	2 242 187	BE	24 998	2 217 189
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	710 398	BI	79 666	630 731
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>19 493 905</b>	<b>BK</b>	<b>4 235 992</b>	<b>15 257 913</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :	BN		BO		
- de biens	BP	7 923 859	BQ	1 531 351	6 392 508
- de services	BR		BS		
Produits intermédiaires et finis	BT		BU		
Marchandises	BV	509 479	BW	509 479	702 683
Avances et acomptes sur commandes	BX	2 761 756	BY	121 570	2 640 186
Clients et comptes rattachés (3)	BZ	7 799 939	CA	7 799 939	7 834 909
Autres créances (3)	CB		CC		-4 600 000
Capital souscrit appelé, non versé	CD		CE		
V.M.P. (dont actions propres)	CF	16 337 360	CG	16 337 360	20 950 879
Disponibilités	CH	2 726 766	CI	2 726 766	2 223 973
Charges constatées d'avance (3)					
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>38 059 158</b>	<b>CK</b>	<b>1 652 920</b>	<b>36 406 238</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>57 553 062</b>	<b>IA</b>	<b>5 888 912</b>	<b>51 664 150</b>
(1) Droit au bail			(2) A moins d'1 an CP		(3) A plus d'1 an CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances
					4 818 551

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		Net	31/12/2022	Net	31/12/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)		1 000 000	DA	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK		DC	
Réserve légale (3)				DD	
Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI		DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EI		DG	
Report à nouveau				DH	-855 237
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>				DI	-3 565 340
Subventions d'investissement				DJ	
Provisions réglementées				DK	42 107
					35 223
		<b>TOTAL I</b>		DL	<b>-3 378 470</b>
Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN	
		<b>TOTAL II</b>		DO	
Provisions pour risques				DP	973 703
Provisions pour charges				DQ	
		<b>TOTAL III</b>		DR	<b>973 703</b>
Emprunts obligataires convertibles				DS	
Autres emprunts obligataires				DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI		DV	49 700 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	84 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 921 381
Dettes fiscales et sociales				DY	1 140 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	11 067
Autres dettes				EA	520 943
Produits constatés d'avance (4)				EB	691 012
		<b>TOTAL IV</b>		EC	<b>54 068 917</b>
Écarts de conversion passif				V ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		BE	<b>51 664 150</b>
					<b>49 125 914</b>

## Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 284 667	3 824 506
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		



**SATT Paris Saclay**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## SATT Paris Saclay

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société SATT Paris Saclay,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SATT Paris Saclay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels présente les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des projets de maturation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts afférents aux projets de maturation et apprécié que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Gérard', written over a light grey rectangular background.

Bruno Gérard

**SATT**

*Autres activités de soutien aux entreprises*

86 rue de Paris  
91400 ORSAY

# Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2022

**GMBA ESSONNE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 6 boulevard Dubreuil - 91400 ORSAY  
Téléphone : +33 (0)1 69 07 60 18 - Fax : +33 (0)1 69 07 50 88  
E-mail : [orsay@gmba.fr](mailto:orsay@gmba.fr)

SARL au capital de 25 000 Euros - 402 685 747 RCS Evry  
NAF 6920 Z - N° TVA : FR47402685747

[www.gmba-allinial.com](http://www.gmba-allinial.com)



## Sommaire

Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Règles et méthodes comptables 1	6
Règles et méthodes comptables 2	7
Règles et méthodes comptables 3	8
Règles et méthodes comptables 4	9
Règles et méthodes comptables 5	10
Règles et méthodes comptables 6	11
Règles et méthodes comptables 7	12
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des créances	15
Etat des dettes	16
Etat des provisions	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	19
Produits et charges constatés d'avance	20
Filiales et participations	21
Composition du capital Social	22

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 902 674	1 512 243	4 390 431	2 021 888
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 990 657	2 187 485	7 803 172	8 867 625
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	10 570	5 957	4 614	5 671
Installations techniques, matériel et outillages industriels	339 599	245 660	93 939	153 627
Autres immobilisations corporelles	297 820	179 983	117 837	22 930
Immobilisations en cours				13 728
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 242 187	24 998	2 217 189	2 219 601
Prêts				
Autres immobilisations financières	710 398	79 666	630 731	709 886
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>19 493 905</b>	<b>4 235 992</b>	<b>15 257 913</b>	<b>14 014 955</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services	7 923 859	1 531 351	6 392 508	6 156 741
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	509 479		509 479	702 683
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	2 761 756	121 570	2 640 186	1 841 774
Autres	7 799 939		7 799 939	7 834 909
Capital souscrit et appelé, non versé				-4 600 000
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>16 337 360</b>		<b>16 337 360</b>	<b>20 950 879</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 726 766</b>		<b>2 726 766</b>	<b>2 223 973</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>38 059 158</b>	<b>1 652 920</b>	<b>36 406 238</b>	<b>35 110 958</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 553 062</b>	<b>5 888 912</b>	<b>51 664 150</b>	<b>49 125 914</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-855 237	-2 496 033
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-3 565 340</b>	<b>-2 959 203</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	42 107	35 223
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-3 378 470</b>	<b>-4 420 014</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques	973 703	966 533
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>973 703</b>	<b>966 533</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	49 700 000	48 700 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	84 250	270 000
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 921 381	1 955 071
Dettes :		
- Fiscales et sociales	1 140 264	951 014
- Sur immobilisations et comptes rattachés	11 067	
Autres dettes	520 943	207 491
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	691 012	495 818
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>54 068 917</b>	<b>52 579 394</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>51 664 150</b>	<b>49 125 914</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services	1 527 888		1 527 888	968 040
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 527 888</b>		<b>1 527 888</b>	<b>968 040</b>
Production : - Stockée - Immobilisée			704 905 2 453 696	1 053 070 4 009 943
Subventions d'exploitation reçues			62 008	96 736
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			747 333	443 613
Autres produits			708 737	715 221
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>6 204 567</b>	<b>7 286 623</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			565 840	185 725
Autres achats et charges externes *			3 950 362	4 847 755
Impôts, taxes et versements assimilés			74 609	62 302
Salaires et traitements			2 655 346	2 300 909
Charges sociales			1 318 223	1 118 318
- Amortissements sur immobilisations			319 321	243 790
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			499 854	1 369 357
Autres charges			536 595	345 957
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>9 920 151</b>	<b>10 474 114</b>
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 715 584</b>	<b>-3 187 491</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			167 899	106 443
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				97
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>167 899</b>	<b>106 540</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			104 665	
Intérêts et charges assimilées			87	188
Différences négatives de change				324
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>104 752</b>	<b>512</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>63 147</b>	<b>106 028</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-3 652 437</b>	<b>-3 081 463</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		130 734
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	704 264	752 498
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>704 264</b>	<b>883 232</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	20 000	
Sur opérations en capital	677 645	1 310 939
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	963 883	1 097 263
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 661 528</b>	<b>2 408 203</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-957 264</b>	<b>-1 524 971</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 044 361	-1 647 231
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 076 730</b>	<b>8 276 395</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 642 070</b>	<b>11 235 598</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-3 565 340</b>	<b>-2 959 203</b>

## ***I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES***

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 présente un total de 51 664 150 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 7 076 730 euros, dégage une perte de -3 565 340 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **II. FAITS MARQUANTS**

Dans le cadre de l'appel à projets "accélération des SATT", sur avis du Comité de gestion FNV et du CEERI en date du 18 février 2022, le Premier ministre, par décision n°2022-FNV-04 en date du 12 avril 2022, a autorisé un financement de la Société. Le Comité de gestion, par décision en date du 7 septembre 2022, a autorisé une avance de versement à la SATT Paris Saclay de 1 000 000 euros. Le 5 décembre 2022, cette avance sur compte courant d'associé a été versée.

## **III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

### **3.1. Actif immobilisé**

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

#### **3.1.1 Immobilisations incorporelles**

Dans le cadre de son activité de maturation, la SATT négocie avec les établissements soit un contrat de licence, soit un mandat de gestion.

Le contrat de licence a pour objet la concession par les Etablissement à la SATT d'une licence exclusive sur l'objet licencié, qui découlera sur un contrat de sous-licence avec le Tiers-Exploitant. De ce fait, toutes les dépenses engagées au titre de l'objet licencié en phase de maturation ont été inscrites en immobilisation, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de réussite, et qui vont contribuer à générer des avantages économiques futurs pour la SATT.

La valorisation de ces frais est constituée par le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Ces frais s'élèvent à 2 453 696 euros sur l'exercice 2022, et concernent 46 projets.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2022, il a été comptabilisé dans les comptes une provision pour dépréciation de 1 388 898 euros, et concerne 11 projets, dont 2 projets terminés.

Un projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissent, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges exceptionnelles. A la clôture de l'exercice, il y a eu 5 projets qui ont fait l'objet d'une décision de désinvestissement et dont les frais activés ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 658 102 euros.

La durée d'amortissement retenue pour les contrats de transfert de licence est de 20 ans. Cette durée a été déterminée dans le but de donner une meilleure information financière par rapport à la réalité économique des contrats de licences. Les amortissements pratiqués sur 2022 s'élèvent ainsi à 210 935 euros.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Les amortissements retenus sont les suivants :

Agencements et installations : 10 ans

Matériel industriel : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

### 3.1.3 Immobilisations financières

Au cours de cet exercice, la SATT a acquis des titres de participation dans :

- la société Blue Bees, selon le bulletin de souscription qui a été signé, pour un coût de 14 935 euros.

La SATT a procédé à un changement de méthode d'évaluation de la dépréciation des immobilisations financières à compter de cet exercice. En effet, les immobilisations financières sont soumises à des règles spécifiques de dépréciation qui se font à partir d'une analyse des risques du tiers exploitant qui portait jusqu' alors sur les critères suivants :

1. La dynamique du chiffre d'affaires réalisé
2. Les perspectives de l'année
3. La dynamique d'évolution des effectifs
4. Les opérations de levées de fonds réalisées

Cette analyse de risque a été précisée et se porte dorénavant sur les critères suivants :

1. La propriété intellectuelle
2. Le développement technique
3. Les finances
4. Le développement commercial
5. Les ressources humaines
6. Le capital.

A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation a été constatée pour un montant de 24 998 euros pour les titres Diotheris.

Les courants courants d'associés au 31 décembre 2022 s'élèvent quant à eux à :

- Nasoflor / Diotheris : 300 008 euros
- Kimialys : 30 033 euros
- Kalysta : 350 000 euros
- Seed In Tech : 622 euros

A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation a été constatée pour un montant de 79 666 euros pour le compte courant de la société Diotheris.

### 3.2. Actif circulant et disponibilités

L'actif circulant s'élève à 36 406 238 euros au 31 décembre 2022, et concernent principalement :

#### 3.2.1 En-cours de production de service

Les projets signés avec un mandat de gestion sont constatés en stock. Ils sont valorisés en prenant le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Au 31/12/2022, le stock de projets mandats s'élève à 7 910 806 euros, dont 694 721 euros sur l'exercice 2022.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2022, il a été constaté une provision pour dépréciation de 1 531 351 euros.

Le projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissement, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, aucun projet n'a fait l'objet de décision de désinvestissement.

#### 3.2.2 Créances clients et autres

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elle sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 2 761 757 euros à la clôture de l'exercice et sont intégralement à moins d'un an.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture pour 60 785 euros, et concerne le client Lumedix. Le taux de dépréciation retenu est de 50% de la créance restante.

Les autres créances s'élèvent à 7 799 939 euros à la clôture de l'exercice, et sont à plus d'un an pour 4 818 551 euros. Il s'agit du Crédit d'Impôt Recherche (2020 à 2022), remboursable au bout de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration à l'administration fiscale.

#### 3.2.3 Disponibilités

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision à ce titre n'a été comptabilisée à la clôture.

Les disponibilités s'élèvent à 16 337 360 euros à la clôture de l'exercice. Ce montant comprend des placements pour 6 858 157 euros, dont 858 157 euros d'intérêts, et qui seront versés à la clôture du contrat.

#### 3.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 2 726 766 euros. Il s'agit principalement des dépenses réalisées auprès des établissements publics pour 2 539 240 euros. Ces dépenses sont constatées en charges selon les états de dépenses reçues.

### 3.3 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 1 000 euros, entièrement libérées. Ses actionnaires sont:

- La FCS Campus Paris-Saclay à 67 %
- L'EPIC Bpifrance à 33 %

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

- Capitaux propres au 31/12/2021 : (4 420 014) euros
- Augmentation de capital : 4 600 000 euros
- Réduction du capital - impact capital social : (4 600 000) euros
- Réduction du capital - impact report à nouveau : 4 600 000 euros
- Résultat Exercice au 31/12/2022 : (3 565 340) euros
- Variation des provisions réglementées au 31/12/2022 : 6 884 euros
- Capitaux propres au 31/12/2022 : (3 378 470) euros

### 3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

Au 31/12/2022, une provision pour risques est constatée pour 973 703 euros. La dotation est de 7 170 euros sur 2022. Elle correspond à la quote-part de l'établissement public sur la facturation des revenus lors de la signature du contrat de transfert ou de la délégation de créance. Ces montants ont été calculés avec une hypothèse prudente, et se décompose pour l'année 2022 comme suit :

- Projet Ither pour 4 500 euros;
- Projet Nasoflore pour 2 625 euros;
- Projet Gliss pour 45 euros.

### 3.5. Dettes (cf tableaux joints)

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles s'élèvent à 54 068 917 euros.

#### 3.5.1 Emprunts et dettes financières

Le contrat Bénéficiaire signé le 7 juillet 2014 entre l'Etat, l'ANR et la FCS Campus Paris-Saclay, en présence de l'Epic Bpifrance (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations), entre en vigueur à sa date de notification et s'éteint de plein droit le 29 juillet 2020. Le financement est, pour la durée du contrat, d'un montant de 62 700 000 euros et représente une avance en compte courant d'associé.

Le 20 octobre 2014, a été versée à la SATT Paris-Saclay par la CDC une première tranche d'un montant de 20 500 000 euros.

Le 31 juillet 2018, la 1ère partie de la deuxième tranche a été versée pour 11 000 000 euros, dont 5 700 000 euros constatés en dettes, et 5 300 000 euros utilisés dans le cadre de l'augmentation du capital de la SATT sur 2018.

Le 26 mars 2020, la 2ème partie de la deuxième tranche a été versée pour 12 000 000 euros, entièrement avance sur compte courant d'associé.

En juin et décembre 2021, la 3ème tranche a été versée pour un montant total de 18 200 000 euros, dont 7 700 000 euros destinés à reconstituer les capitaux propres de la SATT, et 10 500 000 euros constatés en avance sur compte courant d'associé.

Le 5 décembre 2022, une avance sur compte courant d'associé d'un montant de 1 000 000 euros est versée.

Au 31/12/2022, le compte courant d'associé s'élève à 49 700 000 euros :

- La FCS Campus Paris-Saclay : 32 629 000 euros
- L'EPIC Bpifrance : 17 071 000 euros

### **3.5.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 921 381 euros dont 1 267 138 euros de factures non parvenues essentiellement liées aux dépenses dans le cadre de projets maturation, et sont entièrement à moins d'un an.

### **3.5.3 Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

Conformément au contrat d'intéressement établi le 24 juin 2019 et de l'avenant signé le 24 mars 2021, le montant de l'intéressement 2022 s'élève à 104 168 euros.

## **3.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est celle de l'achèvement. Cette méthode consiste à comptabiliser les prestations au terme de l'opération c'est-à-dire à la remise des livrables prévus dans les contrats. Le chiffre d'affaires généré est valorisé à l'issue de la prestation.

## **IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

### **4.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen pour 2022 est de 47 personnes contre 45 pour 2021.

### **4.2. Fiscalité latente**

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 27 211 609 euros.

### **4.3. Crédit d'impôt**

La SATT Paris-Saclay bénéficie d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2022 de 1 044 361 euros. En 2021, le crédit d'impôt recherche s'élevait à 1 647 231 euros.

Le crédit d'impôt recherche est calculé en fonction des factures reçues, et non en fonction des engagements de dépenses dans les comptes.

### **4.4. Engagements hors bilan**

Les engagements de la SATT Paris-Saclay en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est à la méthode présenteielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différentes paramètres suivants :

1. La SATT Paris-Saclay n'étant placée sous le régime d'aucune Convention Collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées
2. Age moyen de départ à la retraite : 60-62 ans
3. 100% de départs volontaires
4. Taux de charges sociales arrondi à 46 % pour les cadres et 40 % pour les non cadres
5. Taux moyen d'évolution des salaires : 1.5 %
6. Taux d'actualisation : 3.75 %
7. Taux de turnover : faible
8. Tables de mortalité : INSEE 2022

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la société s'établit à 29 138 euros à la clôture de l'exercice 2022.

Ces engagements ne sont pas portés en comptabilité.

#### **4.5. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les montants des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat sont de 46 205 euros au titre du contrôle légal des comptes tel qu'il est défini par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-II.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 846 988		3 391 855
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 846 988</b>		<b>3 391 855</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	10 570		
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	415 990		21 660
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	160 395		137 425
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	13 728		
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>600 684</b>		<b>159 085</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	2 219 601		22 586
Prêts et autres immobilisations financières	709 886		512
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 929 487</b>		<b>23 098</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 377 158</b>		<b>3 574 038</b>

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 345 512		15 893 331	
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 512</b>		<b>15 893 331</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agenct et aménagt. const.			10 570	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage		98 052	339 599	
- Gales, agenct et aménagt. divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mob.			297 820	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		13 728		
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>111 780</b>	<b>647 989</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			2 242 187	
Prêts et autres immobilisations financières			710 398	
<b>TOTAL</b>			<b>2 952 585</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 345 512</b>	<b>111 780</b>	<b>19 493 905</b>	

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice			
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	628 217	213 941		842 158			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>628 217</b>	<b>213 941</b>		<b>842 158</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 900	1 057		5 957			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	262 363	61 806	78 509	245 660			
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	137 466	42 517		179 983			
Emballages récupérables et divers							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>404 728</b>	<b>105 380</b>	<b>78 509</b>	<b>431 600</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 032 945</b>	<b>319 321</b>	<b>78 509</b>	<b>1 273 758</b>			
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

## Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	710 398		710 398
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	145 884	145 884	
Autres créances clients	2 615 873	2 615 873	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	6 593 814	1 775 263	4 818 551
Taxe sur la valeur ajoutée	493 339	493 339	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	199 458	199 458	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	513 327	513 327	
Charges constatées d'avance	2 726 766	2 726 766	
<b>TOTAL</b>	<b>13 998 858</b>	<b>8 469 909</b>	<b>5 528 949</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

## Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 921 381	1 921 381		
Personnel et comptes rattachés	295 689	295 689		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	309 806	309 806		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	511 605	511 605		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 164	23 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 067	11 067		
Groupe et associés (2)	49 700 000			49 700 000
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	520 943	520 943		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	691 012	691 012		
<b>TOTAL</b>	<b>53 984 667</b>	<b>4 284 667</b>		<b>49 700 000</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglementées</b>				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	35 223	6 883		42 107
Provision Fiscale pour implantation - Avant le 01.01.1992				
à l'étranger : - Après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>35 223</b>	<b>6 883</b>		<b>42 107</b>
<b>Risques et charges</b>				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	966 533	7 170		973 703
<b>TOTAL</b>	<b>966 533</b>	<b>7 170</b>		<b>973 703</b>

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
- Incorporelles	2 329 258	1 361 192	832 880	2 857 569
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participations		104 665		104 665
- Financières				
Sur stocks et en cours	1 863 913	431 899	764 462	1 531 351
Sur comptes clients	60 785	60 785		121 570
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>4 253 955</b>	<b>1 958 541</b>	<b>1 597 342</b>	<b>4 615 154</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 255 712</b>	<b>1 972 594</b>	<b>1 597 341</b>	<b>5 630 964</b>
- D'exploitation		1 861 046	1 597 341	
Dont dotations et reprises : - Financières		104 665		
- Exceptionnelles		6 883		
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

**Produits à recevoir**  
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	18 937	11 286
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 132 025	695 161
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	858 157	731 664
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 118</b>	<b>1 438 111</b>

**Détail des produits à recevoir**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	18 936.54	11 286.18
2768200000 Intérêts courus sur créances immobilisées	18 936.54	11 286.18
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 132 024.75	695 160.94
4181000000 Clients - Factures à établir	1 132 024.75	695 160.94
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	858 156.95	731 664.30
5188000000 Intérêts courus à recevoir	858 156.95	731 664.30
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 118.24</b>	<b>1 438 111.42</b>

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247 875	1 219 048
Dettes fiscales et sociales	398 207	367 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 067	
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 148</b>	<b>1 586 277</b>

### Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247 875.00	1 219 048.49
4081100000 FNP - Fournisseurs / Frais d'accueil en N-1	278 797.13	242 758.85
4081200000 FNP - Etablissements - Projets en N-1	969 077.87	976 289.64
Dettes fiscales et sociales	398 206.83	367 228.97
4282000000 Personnel - Congés payés	170 857.94	170 349.92
4286100000 Personnel - Remboursement de frais	524.91	48.22
4286200000 Personnel - Intéressement à payer	104 168.00	86 187.60
4286310000 Primes à verser	18 993.26	15 171.63
4382000000 Organismes Sociaux - Charges sociales sur congés payés	75 397.25	75 064.15
4386200000 Organismes Sociaux - Taxe d'apprentissage	2 342.79	1 822.86
4386310000 Charges sur primes à verser	7 929.68	5 566.59
4386400000 AGEFIPH	16 794.00	11 322.00
4486100000 Etat - Charges à payer	1 199.00	1 696.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 066.62	
4084000000 FNP - Fournisseurs immo	11 066.62	
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 148.45</b>	<b>1 586 277.46</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	691 012	495 818
<b>TOTAL</b>	<b>691 012</b>	<b>495 818</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	2 726 766	2 223 973
<b>TOTAL</b>	<b>2 726 766</b>	<b>2 223 973</b>

## Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b> Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)  Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) SAS MORPHEE +	196 100	-320 246	10.45	20 500	20 500				-156 291	
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b> 1. Filiales non reprises au § A a. Françaises b. Étrangères 2. Participations non reprises au § A a. Françaises b. Étrangères										

**Composition du capital Social**

<b>Postes concernés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>	<b>Montant en Euros</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1 000.00000	1 000 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 000	1 000.00000	1 000 000



**SATT Paris-Saclay**

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Evry

Sous le numéro 803 858 430 00025

Au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 86 rue de Paris - Immeuble Cèdre - 91400 Orsay

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023**

Les associés de la société SATT Paris-Saclay, à savoir :

- **Monsieur Michel MARITON**, Vice-Président Développement Economique de l'Université Paris-Saclay, représentant l'Université Paris-Saclay, Associé A ;
- **Monsieur Benoit FORET**, Délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette du CNRS, représentant le CNRS, Associé A ;
- **Monsieur Bruno CATTAN**, Directeur Entreprises, Entrepreneuriat, et Innovation à l'Ecole Polytechnique, représentant l'Institut Polytechnique de Paris, Associé A ;
- **Madame Sonia FALOURD**, Responsable programmes et expertises Deeptech à Bpifrance SA, représentant l'Associé B.

conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société et après avoir pris connaissance du rapport du Président, ont pris les présentes décisions devant être adoptées à la majorité des trois-quarts des voix :

- Approbation des comptes annuels ;
- Affectation du résultat annuel ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Poursuite de l'activité ;
- Pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités.

Les quatre associés sont présents et désignent Monsieur Michel Mariton (art. 17.1.4 des statuts : le plus âgé des représentants des associés) Président de séance et Monsieur Sébastien Magnaval, secrétaire de séance.

**Participants SATT :**

M. Xavier Apolinarski, Président de la SATT Paris-Saclay ;  
M. Sébastien Magnaval, Directeur Général Adjoint de la SATT Paris-Saclay, secrétaire des instances ;  
Mme Corinne Guichou, Responsable du pôle finance ;  
M. Bruno Gérard, E&Y, Commissaire aux comptes de la SATT Paris-Saclay.



**1. Décisions relevant de l'article 16.2 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**

**Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable GMBA, sous le contrôle du Commissaire aux comptes qui en assure la régularité et la sincérité.

L'Assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été présentés au Comité d'Audit Permanent qui s'est réuni pour les analyser le 20 avril 2023.

L'Assemblée générale constate que le résultat dudit exercice a été arrêté par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 30 mai 2023.

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la Société, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale des associés constate que celui-ci ne formule aucune réserve sur les comptes et les certifie.

L'assemblée générale des associés **approuve** les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat déficitaire de – 3 565 340 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale des associés rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social.

« L'Assemblée générale des associés décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de – 3 565 340 euros au compte de report à nouveau débiteur. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*



**TROISIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Approbation des conventions réglementées**

L'assemblée générale conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce (« les conventions réglementées ») ainsi qu'à l'article 11.2.3 (xvi) des statuts de la société, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve le rapport spécial.

« L'Assemblée générale des associés approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**QUATRIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au Président de la Société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités relevant des comptes sociaux. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**2. Décisions relevant de l'article 16.1 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**  
**Poursuite de l'activité de la Société**

L'assemblée générale extraordinaire constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts de la société, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée

« L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de la non-dissolution anticipée de la Société. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*



**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale extraordinaire des associés confère tous les pouvoirs au Président de la société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

**Monsieur Michel Mariton**  
Président de séance

*Michel Mariton*

**Monsieur Sébastien Magnaval**  
Secrétaire de séance



**SATT Paris-Saclay**

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Evry

Sous le numéro 803 858 430 00025

Au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 86 rue de Paris - Immeuble Cèdre - 91400 Orsay

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023**

Les associés de la société SATT Paris-Saclay, à savoir :

- **Monsieur Michel MARITON**, Vice-Président Développement Economique de l'Université Paris-Saclay, représentant l'Université Paris-Saclay, Associé A ;
- **Monsieur Benoit FORET**, Délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette du CNRS, représentant le CNRS, Associé A ;
- **Monsieur Bruno CATTAN**, Directeur Entreprises, Entrepreneuriat, et Innovation à l'Ecole Polytechnique, représentant l'Institut Polytechnique de Paris, Associé A ;
- **Madame Sonia FALOURD**, Responsable programmes et expertises Deeptech à Bpifrance SA, représentant l'Associé B.

conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société et après avoir pris connaissance du rapport du Président, ont pris les présentes décisions devant être adoptées à la majorité des trois-quarts des voix :

- Approbation des comptes annuels ;
- Affectation du résultat annuel ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Poursuite de l'activité ;
- Pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités.

Les quatre associés sont présents et désignent Monsieur Michel Mariton (art. 17.1.4 des statuts : le plus âgé des représentants des associés) Président de séance et Monsieur Sébastien Magnaval, secrétaire de séance.

**Participants SATT :**

M. Xavier Apolinarski, Président de la SATT Paris-Saclay ;  
M. Sébastien Magnaval, Directeur Général Adjoint de la SATT Paris-Saclay, secrétaire des instances ;  
Mme Corinne Guichou, Responsable du pôle finance ;  
M. Bruno Gérard, E&Y, Commissaire aux comptes de la SATT Paris-Saclay.



**1. Décisions relevant de l'article 16.2 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**

**Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable GMBA, sous le contrôle du Commissaire aux comptes qui en assure la régularité et la sincérité.

L'Assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été présentés au Comité d'Audit Permanent qui s'est réuni pour les analyser le 20 avril 2023.

L'Assemblée générale constate que le résultat dudit exercice a été arrêté par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 30 mai 2023.

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la Société, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale des associés constate que celui-ci ne formule aucune réserve sur les comptes et les certifie.

L'assemblée générale des associés **approuve** les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat déficitaire de – 3 565 340 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale des associés rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social.

« L'Assemblée générale des associés décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de – 3 565 340 euros au compte de report à nouveau débiteur. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*



**TROISIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Approbation des conventions réglementées**

L'assemblée générale conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce (« les conventions réglementées ») ainsi qu'à l'article 11.2.3 (xvi) des statuts de la société, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve le rapport spécial.

« L'Assemblée générale des associés approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**QUATRIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au Président de la Société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités relevant des comptes sociaux. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**2. Décisions relevant de l'article 16.1 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**  
**Poursuite de l'activité de la Société**

L'assemblée générale extraordinaire constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts de la société, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée

« L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de la non-dissolution anticipée de la Société. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*



**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale extraordinaire des associés confère tous les pouvoirs au Président de la société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

**Monsieur Michel Mariton**  
Président de séance

*Michel Mariton*

**Monsieur Sébastien Magnaval**  
Secrétaire de séance



**SATT Paris-Saclay**

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Evry

Sous le numéro 803 858 430 00025

Au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 86 rue de Paris - Immeuble Cèdre - 91400 Orsay

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023**

Les associés de la société SATT Paris-Saclay, à savoir :

- **Monsieur Michel MARITON**, Vice-Président Développement Economique de l'Université Paris-Saclay, représentant l'Université Paris-Saclay, Associé A ;
- **Monsieur Benoit FORET**, Délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette du CNRS, représentant le CNRS, Associé A ;
- **Monsieur Bruno CATTAN**, Directeur Entreprises, Entrepreneuriat, et Innovation à l'Ecole Polytechnique, représentant l'Institut Polytechnique de Paris, Associé A ;
- **Madame Sonia FALOURD**, Responsable programmes et expertises Deeptech à Bpifrance SA, représentant l'Associé B.

conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société et après avoir pris connaissance du rapport du Président, ont pris les présentes décisions devant être adoptées à la majorité des trois-quarts des voix :

- Approbation des comptes annuels ;
- Affectation du résultat annuel ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Poursuite de l'activité ;
- Pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités.

Les quatre associés sont présents et désignent Monsieur Michel Mariton (art. 17.1.4 des statuts : le plus âgé des représentants des associés) Président de séance et Monsieur Sébastien Magnaval, secrétaire de séance.

**Participants SATT :**

M. Xavier Apolinarski, Président de la SATT Paris-Saclay ;  
M. Sébastien Magnaval, Directeur Général Adjoint de la SATT Paris-Saclay, secrétaire des instances ;  
Mme Corinne Guichou, Responsable du pôle finance ;  
M. Bruno Gérard, E&Y, Commissaire aux comptes de la SATT Paris-Saclay.



**1. Décisions relevant de l'article 16.2 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**

**Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable GMBA, sous le contrôle du Commissaire aux comptes qui en assure la régularité et la sincérité.

L'Assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été présentés au Comité d'Audit Permanent qui s'est réuni pour les analyser le 20 avril 2023.

L'Assemblée générale constate que le résultat dudit exercice a été arrêté par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 30 mai 2023.

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la Société, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale des associés constate que celui-ci ne formule aucune réserve sur les comptes et les certifie.

L'assemblée générale des associés **approuve** les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat déficitaire de – 3 565 340 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale des associés rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social.

« L'Assemblée générale des associés décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de – 3 565 340 euros au compte de report à nouveau débiteur. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*



**TROISIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Approbation des conventions réglementées**

L'assemblée générale conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce (« les conventions réglementées ») ainsi qu'à l'article 11.2.3 (xvi) des statuts de la société, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve le rapport spécial.

« L'Assemblée générale des associés approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**QUATRIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au Président de la Société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités relevant des comptes sociaux. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**2. Décisions relevant de l'article 16.1 des statuts de la SATT Paris-Saclay**

**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**  
**Poursuite de l'activité de la Société**

L'assemblée générale extraordinaire constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts de la société, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée

« L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de la non-dissolution anticipée de la Société. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*



**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Pouvoirs**

« L'Assemblée générale extraordinaire des associés confère tous les pouvoirs au Président de la société ainsi qu'au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité. »

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

**Monsieur Michel Mariton**  
Président de séance

*Michel Mariton*

**Monsieur Sébastien Magnaval**  
Secrétaire de séance